

SOS Serpent en PACA

Un serpent ou un lézard est entré dans votre propriété : ayez le bon reflex, téléphonez à une association de protection de l'environnement ne lui faites pas de mal.

Les reptiles sont des animaux protégés, qui sont pour certains menacés d'extinction et de plus en plus rares en France. Ne les détruisez pas, appelez nous ou une autre associations de protection de l'environnement.

Nous serons en mesure de vous accompagner pour vous conseiller et vous rassurer.

L'association intervient auprès du grand public depuis 2016 et vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter chaque année pour des soucis avec des reptiles qui pénètrent dans vos jardins voire vos maisons. Quelques cas récents sont illustrés ci-dessous:

En région PACA

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de Marseille

Motif de l'appel : « Un serpent terrorise le quartier de la Granière dans le 15^e arrondissement ».

Le 13 juin 2019, dans le 15^e arrondissement de Marseille, quartier de la Granière, une probable couleuvre de Montpellier adulte en ballade effraie plusieurs personnes. Des résidents nous ont contacté de crainte qu'elle monte dans l'immeuble ou même le long des gouttières. Après un accompagnement téléphonique nous les avons rassurés.

Signalons que, dans un contexte d'artificialisation des terres en zone péri-urbaine, ce type d'interaction est de plus en plus commun en Provence.

Vidéo du serpent transmise via un téléphone par l'appelant :

<https://www.youtube.com/watch?v=QaCByWg2Neg>

Motif de l'appel : « Des rats et quelques grands serpents le long de l'Huveaune ».

Après avoir contacté la mairie de Marseille, une dame fut dirigée vers nous par la cellule marseillaise « un animal dans ma ville », suite à la présence de nombreux rats et de quelques grandes couleuvres au bord de la rivière Huveaune, le long de son sentier de ballade habituel. Nous avons pu rassurer la personne : ces couleuvres sont totalement inoffensives et elles contribuent à la régulation des populations de rongeurs comme les rats.

Important !

Nous signalons que l'association possède peu de moyens financiers pour se déplacer et venir à votre rencontre. Aussi nous vous demandons d'essayer de prendre autant que possible une photos de l'animal avant l'appel téléphonique, pour nous permettre de vous aider plus rapidement. Si cela n'est pas possible nous tenterons alors, à l'aide de votre observation de l'animal, de déterminer l'espèce.

Nous remercions toutes les personnes qui ont choisi de nous appeler au lieu de détruire ces petites bêtes oh combien importantes pour notre environnement.

Nous rappelons encore qu'il s'agit là d'espèces protégées par la loi et qu'il est interdit « en tout temps de les détruire, de les capturer ou de les maintenir en captivité ».

Numéro de Siren/Siret : 821 240 546 00019

ahpam.contact@gmail.com

Tél. : 06 51 91 08 10

Maison des associations, 384 Route Caderousse, 84100 Orange

<http://ahpam.fr/>

ContributeurSILÈNE